



120, Chemin Brosseau
Cowansville (QC) J2K 0H6
Tél. : 450-775-7378 / quadestrie3@hotmail.com

Le 10 octobre 2024

Ville de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Objet : Formulaire de renouvellement pour l'année 2024-2025- Traverse de routes pour le Club 3 et 4 Roues de l'Estrie pour les véhicules hors routes (V.T.T.)

Madame, monsieur,

Bonjour, j'aimerais m'excuser pour la période un peu tardive des demande de droit de passage, mais pour votre information le Club Récréatif des 4 Saisons qui administraient les sentiers de VTT sur votre territoire à du fermé à cause d'un nombre insuffisant de membres et de bénévoles, ce qui a causé sa perte. À partir de maintenant ce sera notre club qui prendra la relève dans ce secteur et vos pouvez vous assuré de notre entière collaboration.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de renouvellement pour traverser les chemins mentionnés dans le document ci-joint. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement depuis l'année dernière.

Si tout est conforme et acceptable, je vous demanderais de signer le document joint ainsi que la décision de la Municipalité et de me le retourner par courriel au quadestrie3@hotmail.com. Vous remerciant d'avance pour votre aide et collaboration pour ce dossier. Pour toute question, vous pouvez communiquer directement avec moi au 450-775-7378.

Meilleures salutations,

Michel Massé, président



3925, rue Rachel est
Montréal (Québec) H1X 3G8

CERTIFICAT D'ASSURANCE - INSURANCE CERTIFICATE

Émis à la demande de : **À qui de droit**
Issued to : **To whom it may concern**

Ce document atteste que le détenteur ci-dessous est présentement assuré, comme décrit ci-après.
This is to certify that the insurance policy listed below is now in force and covers the insured specified herein.

Émis par : **Intact Assurance**
Issued by :
Nom de l'assuré : **Club 3 et 4 Roues de L'Estrie**
Name of insured :
Adresse de l'assuré : **120 chemin Brosseau**
Address of insured : **Cowansville (Québec) J2K 0H6**

Description des opérations : **Toutes les activités usuelles à l'exploitation d'un club de quadistes excluant l'organisation et la tenue de courses. En ce qui concerne les droits de passage, est considérée comme assuré additionnel tout propriétaire terrien ayant consenti un droit de passage sur ses terres afin de permettre l'établissement d'un sentier de quads et qui pourrait faire l'objet d'une réclamation pour des dommages quelconque subis à quelque endroit sur ses terres des suites de l'utilisation du sentier ainsi que toute personne morale ou physique que l'assuré a l'obligation contractuelle d'assurer, mais uniquement en ce qui concerne les activités reliées à un club de quadistes..**

Operations covered : **All usual activities in connection with the exploitation of a ATV club, excluding organisation and holding of races. Concerning the rights of way, are considered as additional insured, any landowner that granted a right of way on his land to allow the establishment of a ATV trail and could be subject to a claim for any damage to any place on their land as a result of use the trail as well as any legal or natural person that the Insured has a contractual obligation to ensure, but only in respect of activities connected to a ATV club.**

LIMITE LIMIT	NO. DE POLICE POLICY NO.	ASSUREUR INSURER	ÉCHÉANCE EXPIRY DATE	GENRE D'ASSURANCE KIND OF INSURANCE
2 000 000\$	167-5449	Intact	1 ^{er} novembre 2025	Responsabilité civile générale
8 000 000\$	167-5449	Intact	1 ^{er} novembre 2025	Responsabilité Umbrella

Les assurances ci-dessus sont régies par les contrats en cause. Le présent certificat n'est émis qu'à titre de renseignement. Il ne confère aucun droit à son titulaire et n'engage nullement l'assureur. Ce dernier se propose de donner au titulaire un préavis écrit de ___ jours de toute modification importante de ces assurances ou de leur résiliation mais ne saurait s'y engager.

Signé le 2 octobre 2024

The insurance afforded is subject to the terms, conditions and exclusions of the applicable policy. This certificate is issued as a matter of information only and confers no rights on the holder and imposes no liability on the insurer. The insurer intends to mail to the holder a written notice of ___ days whenever the policy is changed or cancelled.

Karine Payette
Courtier en assurances de dommages